

17^{ème} RALLYE NATIONAL VHC du NOUGAT de MONTÉLIMAR DRÔME PROVENÇALE

29 et 30 mai 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MONTÉLIMAR
Nom du Rallye :	Rallye du Nougat de Montélimar Drôme Provençale
Date :	29 et 30 mai 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 – Coef 2 Championnat Rallye VHC de la Ligue Rhône-Alpes Challenge VHC de l'ASA Montélimar
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue :	N° N6 du 11 mars 2026
Permis d'organisation FFSA :	N° 281 du 26 mars 2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	M. Floréal PITARCH
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	M. Frédéric CORNEO
Membres :	Les membres du Comité Directeur
Secrétariat du Rallye, Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail:	asa.montelimar@gmail.com
Permanence du Rallye :	Palais des Congrès
Lieu, date, horaire :	14 avenue du 14 juillet 1789 – 26200 Montélimar Du vendredi 29 mai 26 à l'ouverture des vérifications à la fin de l'épreuve le samedi 30 mai 26
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA Montélimar
Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59

Mail :

asa.montelimar@gmail.com

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 30 mars 2026
Ouverture des engagements	Lundi 30 mars 2026
Clôture des engagements	Lundi 18 mai 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Mercredi 20 mai 2026 Sur le site www.asamontelimar.com A imprimer par vos soins
Distribution de la feuille de reconnaissance	Parking Chapelle de Daurelle Chemin de Belle Barbe Avenue de Gournier – Montélimar GPS : 44.53535, 4.72796 Lundi 25 mai 26 à partir de 8h30 Vendredi 29 mai 26 à partir de 8h30
Distribution panneaux de porte et contrôle des documents manquants	Parking Chapelle de Daurelle Lundi 25 mai 26 à partir de 9h00 Vendredi 29 mai 26 à partir de 9h00
Reconnaisances	Lundi 25 mai 26 de 9h00 à 18h30 Vendredi 29 mai 26 de 9h00 à 18h00
Publication de la liste des engagés	Mercredi 27 mai 26 Sur le site www.asamontelimar.com
Vérifications administratives	Chapelle de Daurelle Vendredi 29 mai 26 de 13h15 à 17h45
Vérifications techniques	Parking Chapelle de Daurelle Vendredi 29 mai 26 de 13h30 à 18h00
Mise en place du parc de départ	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès 14 avenue du 14 juillet 1789 – Montélimar GPS / 44.55465, 4.74354
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 29 mai 26 Palais des Congrès à 16h00
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 29 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 19h00
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 29 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 19h00
Briefing des pilotes	Vendredi 29 mai 26 Briefing écrit remis aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} Étape (1 ^{ère} VHC)	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès à 19h15
Arrivée 1 ^{ère} Étape (1 ^{ère} VHC)	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès à 21h26
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 30 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 00h30
Départ 2 ^{ème} Étape (1 ^{ère} VHRS)	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès à 07h30
Arrivée du Rallye (1 ^{ère} VHRS)	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès à 19h37
Vérifications finales	Samedi 30 mai 26

	Garage Peugeot à Montélimar
Taux horaire de la main d'œuvre	60 €uros TTC
Publication des résultats	Samedi 30 mai 26 Sur le site www.chronodium.com 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET	1316
Commissaire Sportif	Mme Isabelle GARREAU	22048
Commissaire Sportif	M. Roland DEMARD	14035
Commissaire Sportif Stagiaire	M. Paul-Edouard PAWLAK	153653
Secrétaire du collège	Mme Monique BESANCON	9682
Directeur de Course VHC-VHRS-VMRS	M. Daniel VERNET	147321
Médecin Chef	M. Abdelhak BENZAOUZ	
Commissaires Techniques VHC VHRS (Responsable)	M. Bernard PENILLA	17999
Commissaire Technique VHC VHRS	M. Christian RACHEX	44181
Commissaire Technique VHC VHRS	M. Jean-Loup BLACHIER	261762
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Nathalie PERRIN	1716
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Isabele FORESTELLO	138486
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Frédérique JACQUEMOUD	220400
Chargé des Relations avec les Concurrents Stagiaire	M. Adrien GAROSI	337287
Chargée des Relations avec la presse	Mme Sylvie SIMON	214749

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National fait office pour le Rallye VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures.**

1.3.3P. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture, le passeport technique VHC, J2 et K et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les **équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye)**. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques, cagoules et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **17^{ème} Rallye National VHC du Nougat de Montélimar Drôme Provençale** doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 18 mai 2026. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **30** voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les quatre Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 480 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 450 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 960 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 200€ pour le transpondeur Chronodium.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements (18/05/2026) ou par virement bancaire :

(IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A).

Important dans le cas d'un virement : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif/Référence » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Le montant des droits d'engagement sera encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (19/05/2026)
Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote et 1^{ère} page du PTH **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement : Idem au règlement National

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

Groupes A Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Rappel : Ordre de départ pour l'ensemble des 4 rallyes :

1^{ère} Etape : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne

2^{ème} Etape 1^{er} VHRS - 2^{ème} VMRS – 3^{ème} VHC – 4^{ème} Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet chez Autajon Santé Pharmacie – 13 allée Hispano Suiza – 26200 Montélimar

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.

♣ Pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} Rallye National VHC du Nougat de Montélimar Drôme Provençale représente un parcours de 386.576 Kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte onze Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 118.741 kms.

ES : 1	12.350 X 1	= 12.350 Kms
ES : 2 / 3 / 6 / 9	8.099 X 4	= 32.396 Kms
ES : 4 / 7 / 10	13.376 X 3	= 40.128 Kms
ES : 5 / 8 / 11	11.289 X 3	= 33.867 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2026)

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Lundi 25 mai 2026 de 9 h 00 à 18 h 30 et le Vendredi 29 mai 2026 de 9 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Commissaire technique responsable Nouveau départ M. Penilla Bernard

Horaire maximum de présentation du véhicule pour vérification : samedi 30 mai 2026 à 6 h 45.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 30 mai 2026 sur le podium d'arrivée à Montélimar

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés